



À Monsieur P. Henry, Ministre du climat, de l'énergie et de la mobilité de la Région wallonne ;
Monsieur P. Huart, Bourgmestre de la commune de Nivelles ;
Madame Valérie Heyvart et le service mobilité de la commune de Nivelles ;
Monsieur P. Neyman, Chef de corps de la zone Nivelles-Genappe ;

Nivelles, le 28 avril 2020

Mesdames, Messieurs,

Concerne : sécurité et respect des mesures de distanciation sociale pour la commune de Nivelles

Comme vous le savez, nous sommes actuellement en période de confinement dû au coronavirus. Parmi d'autres changements, la période de confinement actuelle se marque par une diminution significative du nombre d'automobilistes sur les routes et une augmentation substantielle du nombre de cyclistes et de piétons.

Durant ce confinement mais également pour le déconfinement à venir, l'utilisation des transports en communs est et sera fortement limitée, il est donc nécessaire d'adapter la mobilité à la situation actuelle. En tout état de cause, le respect de la distanciation sociale d'1,5 m entre les différents usagers est impossible dans de nombreux cas.

On constate notamment que les piétons marchent sur la route pour se croiser. Plutôt que de criminaliser ce comportement de sécurité, nous proposons d'adapter les infrastructures et la mobilité à cette réalité nouvelle qui nous fait face pour encore plusieurs mois à venir.

Dans ce contexte, nous avons pris note de l'encouragement des autorités à favoriser les espaces sécurisés pour les modes actifs. En effet, la plupart des infrastructures cyclables et piétonnes ne sont en l'état pas dimensionnées pour une circulation « corona-friendly ».

Pour améliorer la situation et la sécurité de tous sur la commune de Nivelles, nous proposons diverses suggestions suite à nos constatations quotidiennes.

1. Le manque de respect des zones 30 est très élevé. Or, une vitesse de 30km/h fait une différence importante pour et la sécurité des modes actifs (piétons, cyclistes...). En effet, la mortalité à 30km/h est nettement moindre que pour des vitesses supérieures. Actuellement, la ville possède déjà un certain nombre de zones 30 MAIS celles-ci sont très très discrètes (petits panneaux, pas de marquage au sol...). La plupart des gens ignorent qu'ils sont en train de dépasser la vitesse autorisée.
 - Nous proposons donc d'améliorer NETTEMENT la visibilité des zones 30 : marquage au sol, présence de panneaux plus grands et plus visibles,



Figure 1 - Exemple de zone 30 beaucoup trop discrète

2. On constate un grand nombre de piétons et cyclistes dans l'intramuros alors que la circulation automobile continue et que les limites de vitesses sont régulièrement dépassées. Il est important de pouvoir accéder à la seule zone piétonne de la ville ainsi qu'aux commerces, services publics et autre en toute sécurité.
 - Nous proposons la transformation de l'intramuros en zone de rencontre : 20km/h, piétons et vélos prioritaires sur les voitures. Cela pourrait être mis en place par des panneaux, poteaux, marquages au sol...

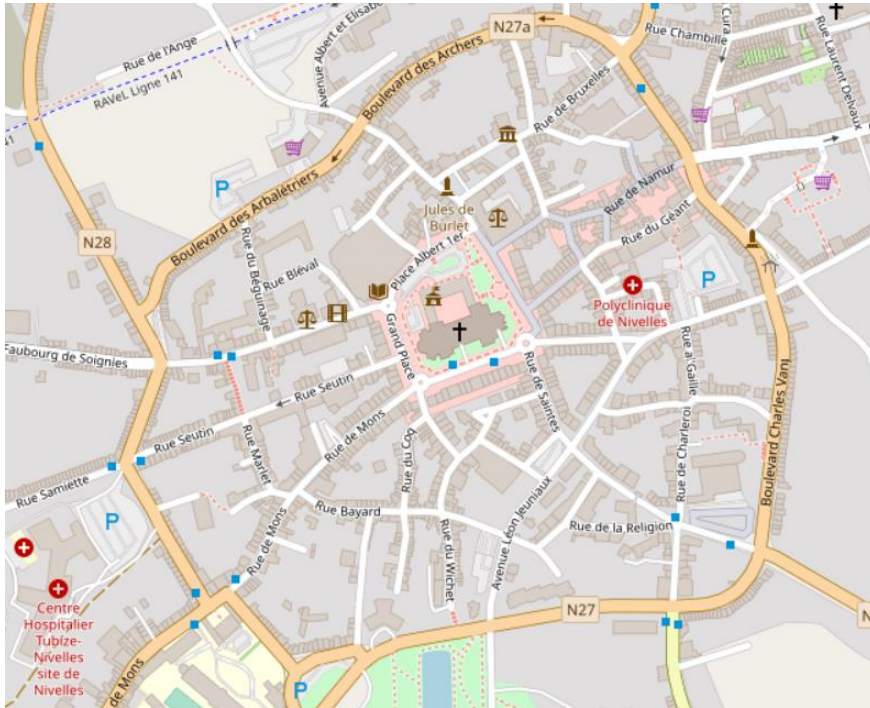


Figure 2 - Intramuros de Nivelles

3. Entre la pharmacie militaire et Thines sur la chaussée de Namur, on constate de nombreux piétons (Déli traiteur, McDo, habitants de Thines ...). Actuellement, les piétons marchent sur la route et les cyclistes ne sont pas en sécurité non plus.
 - Un aménagement cyclo-piéton temporaire est vraiment nécessaire. La place est présente moyennant la suppression des « parkings camions ». Cet aménagement pourrait être sécurisé par des blocs de béton ainsi que des panneaux.



Figure 3 - Zone entre Thines et la pharmacie militaire

4. Entre le zoning Nord et le Colruyt : aucun aménagement présent or on y constate la présence de cyclistes fréquente. La police a même réprimandé plusieurs cyclistes pour être présent dans cette zone alors qu'ils ont le droit d'être sur place et qu'une piste cyclable existe à partir du rond-point :
- Aménagement cycliste temporaire sécurisé par des blocs de béton ou un marquage de piste cyclable au sol (celui-ci aurait déjà dû être réalisé depuis plusieurs années, notamment lors de la création de cette piste cyclable).
 - Signalement à la police que les cyclistes ont le droit d'être présents sur cette route, ajout d'un panneau ou d'un marquage signalant la présence de cyclistes
 - Création d'une voirie cyclo-piétonne à la place de l'ancien chemin vicinal le long de « La Ferme ».

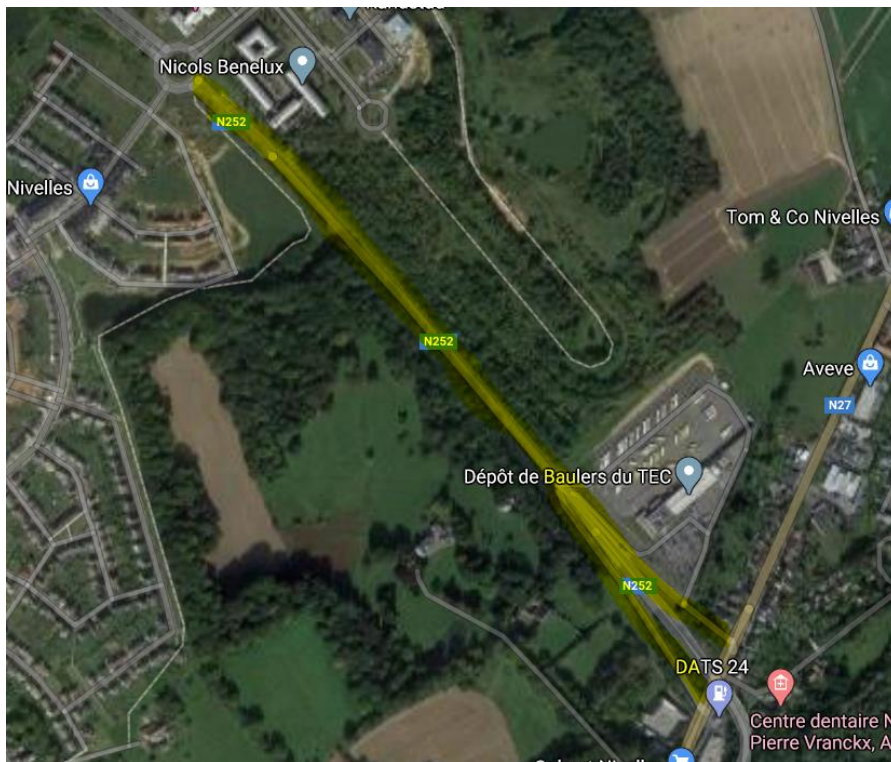


Figure 4 - Zone entre le Colruyt et le zoning nord

5. Nous constatons au quotidien que les bus roulent plus vite que d'habitude et trop régulièrement ne respectent pas les limites de vitesse (notamment les zones 30). Il est important de communiquer aux bus l'importance et la nécessité de respecter ces limites de vitesse.

Avec le déconfinement, il sera très probablement recommandé aux citoyens de faire un usage raisonné des transports publics mais aussi de se diriger encore plus vers la mobilité douce. Il est dès lors primordial que les infrastructures cyclables soient praticables. Sinon, le risque est que beaucoup d'usagers se tournent vers la bulle rassurante qu'est la voiture avec les problèmes de congestion que cela comporte. A l'inverse, les circonstances se prêtent à des mesures ponctuelles mais rapides permettant d'encourager efficacement les citoyens à continuer à prendre leur vélo au-delà de la période de strict confinement. La période estivale ne fait que commencer, le moment est donc propice pour développer et sécuriser les déplacements actifs.

Dans l'espoir d'une action coordonnée et ambitieuse de votre part, veuillez agréer notre considération distinguée.

Le Gracq de Nivelles

PS : Exemples d'aménagements provisoires à Berlin : <https://gimby.net/gallery?page=1>